



Ixelles, le 25 août 2025.

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : Ecole Sainte-Trinité/Cardinal Mercier 1

Madame, Monsieur,

OBJET : **Promotion de la Santé à l'Ecole gratuite et obligatoire.**
(Décret relatif à la Promotion de la Santé à l'Ecole :
Communauté française du 14 mars 2019 – Moniteur belge du 17 avril 2019)

Nous vous informons qu'en vue de l'application du décret relatif à la Promotion de la Santé à l'Ecole, l'équipe agréée pour procéder au bilan de santé de votre enfant se compose de :

Diane DE GUCHTENEËRE

**Infirmière scolaire
PSE d'Ixelles**

Dr Christine SIMONS,

**Médecin scolaire
PSE d'Ixelles**

Si vous désirez vous opposer à cette équipe, faculté que vous laisse le décret, vous êtes tenus de nous en aviser par pli recommandé au plus tard le 30 septembre 2025.

En ce cas, le décret vous oblige à choisir vous-même un autre service de Promotion de la Santé à l'Ecole agréé et à faire procéder à l'examen requis dans les deux mois à dater de votre opposition.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Pouvoir organisateur :
Médecin-Coordinateur P.S.E,

Dr Christine LONGFILS.